



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_10_0013

OBJET :

**Remboursement de frais bancaires suite à un prélèvement bancaire
injustifié des abonnés**

L'an deux mille vingt quatre, le un octobre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Daniel GONCALVES, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Pierre VIEL, Alain ROCHET, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jacques ESCANDE, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Patrick LAFFONT, André VIDAL, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Louis MARETTE donne pouvoir à Alain ROCHET
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Madame la Présidente expose qu'il convient de rembourser les frais bancaires injustifiés suite au prélèvement de l'échéance du mois d'avril 2024 sur le compte bancaire de Madame Anaïs JOURNE, pour un montant de 20 € (suite à un changement de domiciliation bancaire).

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux membres du conseil d'administration de délibérer en vue de procéder au remboursement des frais bancaires occasionnés à l'intéressée par le SMDEA sur ce dossier.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ledit rapport ...
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à rembourser les frais bancaires à l'abonnée concernée pour un montant total de 20,00 €.